

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°42-2026-160

PUBLIÉ LE 14 AOÛT 2026

Sommaire

42_DDT_Direction Départementale des Territoires de la Loire /

42-2026-08-14-00001 - Arrêté n° DT-26-0565 Portant limitation provisoire de certains usages de l'eau dans le département de la Loire (36 pages)

Page 3

42_Préf_Préfecture de la Loire / Direction des Collectivités et du Développement Local

42-2026-08-11-00001 - arrêté modificatif portant composition de la CDCI 110826 R (2 pages)

Page 40

42_Préf_Préfecture de la Loire / Editeur Raa

42-2026-08-12-00001 - ARRÊTÉ N° DS 2026-1670 PORTANT ENCADREMENT DU DÉPLACEMENT DES SUPPORTERS DU GRENOBLE FOOT 38 ET INSTALLATION D'UN PERIMETRE D'INTERDICTION D'ACCES AU STADE GEOFFROY GUICHARD (SAINT-ETIENNE) À L'OCCASION DU MATCH DE FOOTBALL DU 22 AOÛT 2026 OPPOSANT L'ASSOCIATION SPORTIVE DE SAINT-ÉTIENNE AU GRENOBLE FOOT 38 Annule et remplace l'arrêté n° DS 2026-1633 (4 pages)

Page 43

42_Préf_Préfecture de la Loire / Sous-Préfecture de Roanne

42-2026-08-13-00001 - Arrêté de mise en demeure Squat Ophéor 13 08 2026 (2 pages)

Page 48

63_DRDDI_Direction régionale des douanes et droits indirects d'Auvergne /

42-2026-08-12-00002 - Fermeture débit de tabac 10-12 rue Benoît Malon à Roanne (42300) le 10-08-26 (1 page)

Page 51

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes /

42-2026-07-16-00012 - 2026-07-0015 Arrêté extension 4 LHSS Asile de nuit (4 pages)

Page 53

84_DIR CE_Direction interdépartementale des routes du Centre-Est /

42-2026-08-11-00002 - Arrêté n° 2026-M-42-090 portant réglementation temporaire de la circulation pour des travaux d'enrobés du département de la Loire impactant notre réseau RN7 - sens 1 - du PR 33+590 au PR 33+850 Sur la commune de Perreux (4 pages)

Page 58

84_DREAL_Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne-Rhône-Alpes / Secrétariat Général

42-2026-08-06-00003 - Arrêté interpréfectoral n° DREAL-AURA-EHN-2026-52 portant dérogation aux dispositions de l'article L.411-1 du code de l'environnement pour capture suivie d'un relâcher immédiat sur place d'espèces animales protégées (amphibiens) Bénéficiaire : Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) des Monts du Pilat (6 pages)

Page 63